Cinquante-septième année. - N ° 42 A Mercredi 1er mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1024

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

432 197 069 RCS Montpellier.
CLICK & DECIDE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 630126.00 EUR.
Adresse : 130, Rue Baptistou, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte SSP en date du 27/02/2023, les sociétés sus-désignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société Click&DECIDE (« Société Absorbée ») par la société SILAEXPERT (« Société Absorbante ») sur la base d'un actif de 1 068 551 € et d'un passif de 361 121 €, dégageant un actif net apporté égal à 707 430 €. A la date d'effet juridique de la fusion, la société Click&DECIDE sera détenue en intégralité par la société SILAEXPERT : - il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé, -Aucune prime de fusion ne sera constatée. Il est envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2023. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante et de la finalisation de l'opération de fusion simplifiée entre sociétés sœurs au titre de laquelle la société Silaexpert absorbera la société DSN PLUS (839 129 244 RCS MONTPELLIER). Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER en date du 27/02/2023 pour Click&DECIDE, - au Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE en date du 27/02/2023 pour SILAEXPERT. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..